



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Territoriale
de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse Auvergne
1 avenue des Cottages
63000 CLERMONT FERRAND



Direction des Territoires
et de l'Offre Médico-Sociale
Service des Equipements Sociaux
et Médico-Sociaux
1, avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS Cedex

APPEL A PROJET N°2024-01

Création de 80 places d'Action éducative Renforcée

**Avis de classement de la commission d'information et de
sélection d'appel à projet médico-social**

**Placée auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Allier
et de Monsieur Le Préfet de l'Allier**

Réunie le mardi 21 janvier 2025

Conformément aux dispositions du décret N°2010-870 du 26 juillet 2010 définissant les modalités de la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS), le Conseil départemental de l'Allier a lancé un appel à projet pour la création de 80 places d'Action Educatives Renforcées L'appel à projet permettait une réponse par lots en fonction des secteurs géographiques.

Trois dossiers ont été reçus par le Conseil départemental.

Le classement retenu par secteur géographique est le suivant :

Bassin concerné	Rang	Candidats
Moulins (24 places)	1	SAGESS
Montluçon (28 places)	1 2	SAGESS LE CAP
Vichy (28 places)	1 2	ENTRAIDE UNIVERSITAIRE SAGESS

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental de l'Allier.

Cet avis de classement est publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Allier et diffusé sur le site internet du Conseil départemental de l'Allier.

Fait à Moulins,

Le **07 FEV. 2025**

Le Préfet de l'Allier
P/ le Préfet de l'Allier,
Et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Olivier MAUREL

Le Président du Conseil départemental,
P/ le Président du Conseil départemental,
Et par délégation,
Le Directeur général des services

Yvonc RAMIS